

RESSOURCES DE LA FEDERATION

La Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique dispose de tous les moyens humain et technique pour effectuer une pêche électrique dans les règles de l'art.



IMEO © Volta
groupe électrique portatif

EFKO © 8000
groupe électrique fixe

Matériel de pêche et
de biométrie

Bateau

Exploitation des résultats
(Logiciel WAMA, Indice Poisson Rivière)



Ne pas jeter sur la voie publique

REGLEMENTATION

La réalisation des pêches électriques est encadrée par l'Article L.436-9 du code de l'Environnement. Ainsi, ces opérations s'organisent sous couvert d'un Arrêté Préfectoral, suite à une demande d'autorisation auprès des services de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Le personnel intervenant sur les pêches électriques doit posséder une habilitation, notamment vis-à-vis du risque électrique. Au préalable, il est également nécessaire de posséder l'autorisation du détenteur du droit de pêche.

La Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique dispose :

- D'un arrêté préfectoral quinquennal l'autorisant à intervenir sur l'ensemble des cours d'eau du département de l'Oise.
- D'un personnel compétent et qualifié.
- De part ses missions, d'une facilité de médiation avec les détenteurs des droits de pêche.

Pour plus de renseignements :

**FÉDÉRATION DE L'OISE POUR LA PÊCHE ET
LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**



28 rue Jules Méline
60200 COMPIEGNE

tél. : 03.44.40.46.41
fax : 03.44.40.27.72
fedepêcheoise@orange.fr

www.federationpeche.com/60
www.facebook.com/fedepêcheoise

INVENTAIRE PISCICOLE PAR PÊCHE ÉLECTRIQUE



**LE POISSON COMME INDICATEUR
DE LA QUALITÉ DU MILIEU AQUATIQUE**



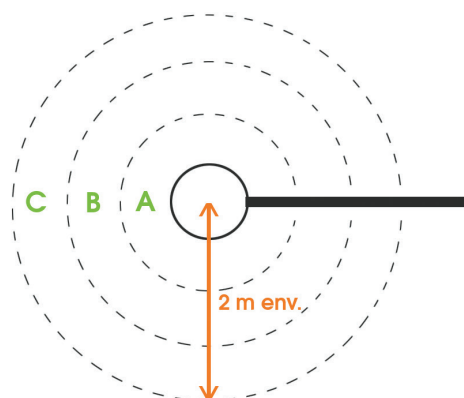
RESSOURCES DE LA FEDERATION

Une pêche électrique s'effectue avec un matériel spécifique et adapté à l'électricité.

Le procédé consiste à produire un courant électrique dans l'eau, induisant un mouvement de nage forcée du poisson vers l'anode. Ces derniers sont alors capturés au moyen d'une épuisette et envoyés à l'atelier de biométrie où ils seront identifiés, mesurés et pesés avant d'être relâchés.

CHAMP ÉLECTRIQUE AUTOUR DE L'ANODE : RÉACTION DU POISSON

Zone C : le poisson sent le champ électrique et s'enfuit.
Zone B : la nage du poisson est inhibée puis forcée vers le centre de l'anode.
Zone A : le poisson est immobile, et peut être capturé.



Cette technique a l'avantage d'être reproductible et non létale pour le poisson.

LE PEUPLEMENT PISCICOLE, INDICATEUR DE LA QUALITÉ DES COURS D'EAU

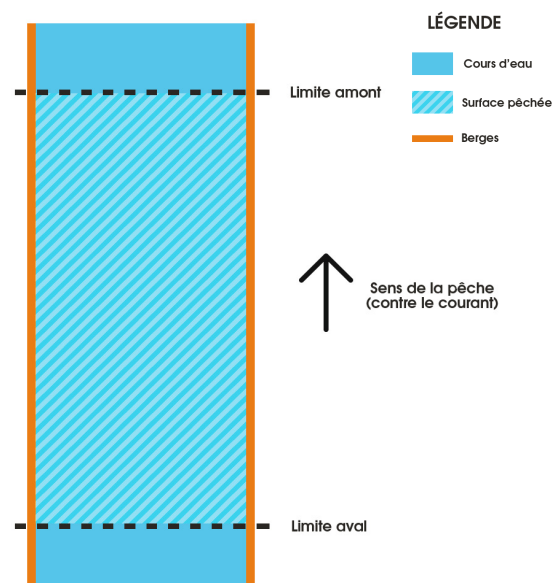
Les poissons occupent tous les maillons de la chaîne alimentaire, faisant d'eux de véritables indicateurs de la qualité du milieu aquatique, tant dans ses dimensions physiques, que biologiques. La diversité en espèce, leur densité et leurs classes de taille permettent d'apprécier de manière pertinente la qualité d'un cours d'eau.

Ainsi, dans le cadre de travaux en rivière visant à répondre aux objectifs d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau, fixés dans la Directive Cadre sur l'Eau (DCE-200/60/CE), l'inventaire piscicole par pêche électrique est un outil d'évaluation puissant reconnu au niveau européen.

Il existe différents protocoles, dont voici les plus répandus :

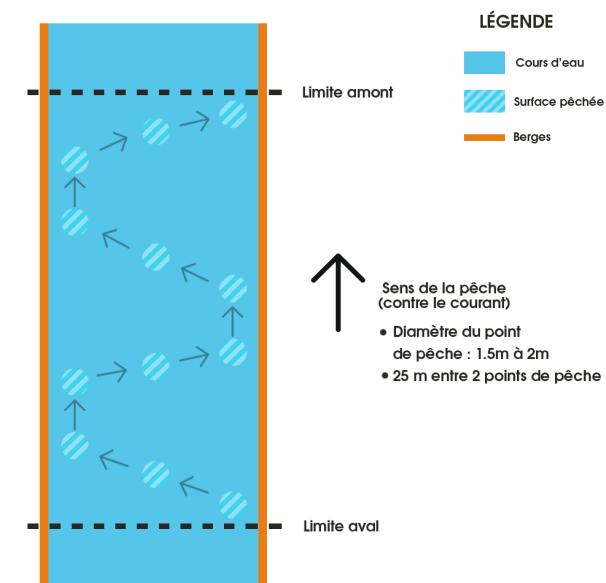
INVENTAIRE COMPLET

Ce type de pêche est adapté au cours d'eau de faible largeur (inf. à 15m) et peu profond. Une station représentative du cours d'eau est bornée en amont et en aval par des filets où seront échantillonnés les poissons. Cette méthode permet de calculer un indice dit « DCE compatible », l'Indice Poisson Rivière (IPR).



INVENTAIRE PARTIEL OU PÊCHE DE SONDAGE

Sur les grands milieux où la profondeur ne permet pas d'effectuer un inventaire complet, un protocole spécifique permet d'harmoniser l'échantillonnage au niveau européen. Ce protocole repose sur des Échantillonnages Ponctuels d'Abondance (EPA) répartis de manière aléatoire sur le cours d'eau.



LE CAS PARTICULIER DE LA PÊCHE ÉLECTRIQUE DE SAUVEGARDE

Lors de travaux en cours d'eau pouvant induire une mortalité piscicole, l'administration peut imposer la mise en œuvre de pêches de sauvegarde. Le but est alors de capturer l'ensemble des poissons présents sur l'emprise des travaux afin de les déplacer en lieu sûr.

Photo ci-contre : Pêche de sauvegarde sur l'Aronde, au moulin d'Avenel

